

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 juin 2008 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 3 juin 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-06-238

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2024, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

8.3 Résolution pour autoriser l'offre de services d'Avizo Experts-Conseils.

9.2 Dépôt du rapport du vérificateur externe et du rapport financier consolidé pour l'exercice financier 2023.

10.2 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émis par BFL Canada.

RETIRER:

15.1 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Gosselin Électrique Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024.
- 3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2024.
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Demande de madame Marie-Pier G. Provençal.
 - 4.2 - Invitation à un souper spectacle organisé par la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton.
 - 4.3 - Demande de participation de Nourri-Source - Montérégie secteur Acton.
 - 4.4 - Demande de don de la Maison de répit l'Intermède.
- 5 - CONSEIL
 - 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 - Résolution pour désigner les signataires d'un acte de servitude.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS
 - 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE
 - 8.1 - Résolution pour autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
 - 8.2 - Résolution pour désigner le signataire d'une entente à intervenir avec Hydro-Québec.
 - 8.3 - Résolution pour autoriser l'offre de services d'Avizo Experts-Conseils.
- 9 - TRÉSORERIE
 - 9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer
 - 9.2 - Dépôt du rapport du vérificateur externe et du rapport financier consolidé pour l'exercice financier 2023.
- 10 - GREFFE MUNICIPAL
 - 10.1 - Avis de motion et dépôt du règlement 010-2024 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement de leurs dépenses.
 - 10.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada.
- 11 - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps plein - Services culturels et sportifs.
 - 11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un étudiant pour la saison estivale.
- 12 - COUR MUNICIPALE
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14 - TRAVAUX PUBLICS
- 15 - LOISIRS

15.1 - L'item 15.0 est retiré.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

16.1 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.2 - Ajout d'un surpresseur d'air.

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue Jetté).

19 - VARIA

19.1 - Vote de félicitations.

19.2 - Vote de félicitations.

19.3 - Vote de félicitations.

19.4 - Vote de remerciement et de félicitations.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-06-239

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-240

3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2024.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2024, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2024-06-241

4.1 - Demande de madame Marie-Pier G. Provençal.

Attendu que madame Provençal soumet une demande pour que la Ville installe un panneau d'arrêt lumineux sur la Route 116, soit à l'intersection de la route Tétreault;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale ne peut répondre dans l'affirmative, puisque la Route 116 relève de l'autorité du ministère des Transports du Québec;

Que la Ville transmette une copie de la demande et de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-242

4.2 - Invitation à un souper spectacle organisé par la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton.

... La conseillère Johanne Joannette quitte son siège.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 260 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à la Foire agroalimentaire de la région d'Acton pour l'achat de QUATRE (4) billets au coût de 65,00 \$ chacun, pour assister au « Souper spectacle » qui aura lieu le 6 juillet 2024, au parc Donald-Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Johanne Joannette reprend son siège.

2024-06-243

4.3 - Demande de participation de Nourri-Source - Montérégie secteur Acton.

Attendu que la représentante de Nourri-Source secteur Acton, madame Laurence Pelletier, dépose une demande à la Ville, afin de renforcer leur visibilité et soutenir leur mission au sein de leur organisme, par une participation à des événements estivaux, tels que de pouvoir installer une tente d'allaitement au premier soir de spectacle des Mardis Chauds, à la Foire Agroalimentaire et au Show de la Rentrée;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale invite madame Pelletier à s'adresser directement aux organismes pour obtenir leurs autorisations, puisque la Ville n'a aucun pouvoir décisionnel lors de ces événements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 - Demande de don de la Maison de répit l'Intermède.

La Maison de répit l'Intermède permet aux familles de se ressourcer en accueillant un proche présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme dans

un cadre bienveillant, chaleureux et respectueux des besoins de chacun, et demande de don de 1 000 \$ à la Ville d'Acton Vale pour leur cause.

Le conseil en prend acte.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2024-06-244

5.2 - Résolution pour désigner les signataires d'un acte de servitude.

Attendu que l'étude Grenier Gagnon a été mandatée pour la rédaction d'un acte de servitude en faveur de la Ville sur le terrain du Maxi;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires dudit acte;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipal et Cour municipale

7.2 Services culturels et sportifs

7.3 Travaux publics

7.4 Direction générale

7.5 Bibliothèque municipale

7.6 Urbanisme

7.7 Trésorerie

7.8 Incendie

7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux

7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

2024-06-245

8.1 - Résolution pour autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Attendu que le directeur général entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

Attendu que la Ville d'Acton Vale a adopté une politique MADA – Municipalité amie des aînées le 16 mai 2022;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend aménager un complexe de dix terrains de pickleball extérieurs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le directeur général à déposer la demande d'aide financière et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

Que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

Que la Ville d'Acton Vale confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-246

8.2 - Résolution pour désigner le signataire d'une entente à intervenir avec Hydro-Québec.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a présenté à Hydro-Québec une demande d'alimentation pour l'adresse située au 1485 rue Bernier ;

Attendu qu'il y a lieu de désigner le signataire de l'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et Hydro-Québec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De désigner et autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale l'entente de réalisation des travaux majeurs à intervenir avec Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-247

8.3 - Résolution pour autoriser l'offre de services d'Avizo Experts-Conseils.

Attendu que la Ville a demandé une offre de services à la firme Avizo Experts-Conseils pour l'élaboration d'un plan de gestion des débordements;

Attendu que la firme Avizo Experts-Conseils a soumis une offre de services en date du 30 mai 2024;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

D'accepter l'offre de services soumis par la firme Avizo Experts-Conseils pour l'élaboration d'un plan de gestion des débordements;

D'autoriser une dépense d'un montant de 19 960 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-414-00-411 à la firme Avizo Experts-Conseils, pour l'élaboration d'un plan de gestion des débordements, selon l'offre de services datée du 30 mai 2024;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9 - TRÉSORERIE

2024-06-248

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none">Liste des chèques émis et des paiements directs du 1er mai au 29 mai 2024	131 277.57 \$
<ul style="list-style-type: none">Paiements par AccèsD du 1er mai au 29 mai 2024	198 056.87 \$
<ul style="list-style-type: none">Salaires, REER pour le mois de mai 2024	165 661.03 \$
<ul style="list-style-type: none">Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 1er mai au 29 mai 2024	942.00 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none">Pour le mois de mai 2024	241 420.80 \$

Grand Total	737 358.27 \$
--------------------	----------------------

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.2 - Dépôt du rapport du vérificateur externe et du rapport financier consolidé pour l'exercice financier 2023.

À la suite de l'avis donné par la greffière, et publié le 22 mai 2024 dans le Journal La Pensée de Bagot, madame Maryse Hamel, trésorière, dépose les états financiers consolidés ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Elle fait également la présentation d'un résumé des activités financières de l'exercice.

Le rapport du vérificateur externe et du rapport financier consolidé est disponible au greffe de la Ville.

Le conseil prend acte.

10 - GREFFE MUNICIPAL

10.1 - Avis de motion et dépôt du règlement 010-2024 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement de leurs dépenses.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 010-2024 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement de leurs dépenses;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 010-2024 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement de leurs dépenses », qui sera adopté à une séance subséquente.

2024-06-249

10.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu le renouvellement du terme 2024-2025 pour le programme d'assurance rouli-roulant et BMX;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 501.69 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à BFL pour le renouvellement du terme 2024-2025;

D'autoriser le directeur général, la trésorière et la greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances rouli-roulant et BMX et à sa tenue à jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2024-06-250

11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps plein - Services culturels et sportifs.

Attendu le besoin d'un employé pour le poste de temporaire à temps plein aux Services culturels et sportifs, suite à un départ en congé de maladie;

Attendu que la Ville tient à rappeler un employé de la saison précédente;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Duke Fugère-Thouin, au poste temporaire à temps plein, d'employés – Services culturels et sportifs, selon la description prévue à l'article 5.03 de la convention collective. La date de début en poste sera le 4 juin 2024. Le salaire sera celui d'une classe 3 prévu à la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-251

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un étudiant pour la saison estivale.

Attendu que pour faire suite au besoin d'étudiant pour l'été 2024 aux Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche:

Espaces verts :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem.
Thomas Dumont	Espaces verts	Espaces verts	Été 2024	Selon des besoins

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

15.1 - L'item 15.1 est retiré.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

2024-06-252

16.1 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.2 - Ajout d'un surpresseur d'air.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.2 relatif à l'ajout du surpresseur d'air ;

Attendu la recommandation de monsieur Sébastien Labonté, ing., de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 161 640 \$ plus taxes, à Filtrum Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.2;

De financer cette dépense de 161 640 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 007-2020;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.2 – Ajout d'un surpresseur d'air.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-06-253

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue Jetté).

... La conseillère Johanne Joannette quitte son siège.

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 769, rue Jetté, présente une demande de dérogation mineure afin de pouvoir construire un garage résidentiel dont la hauteur excèderait la hauteur permise;

Attendu que l'article 7.2.1.3 du règlement de zonage municipal 069-2003 stipule que la hauteur maximale d'un garage résidentiel est de 5,50 m et que la hauteur projetée du garage serait de 6.85 m, soit une dérogation de 1.35 m par rapport à la hauteur permise;

Attendu que le garage projeté présenterait un rapport convenable au niveau de la volumétrie par rapport à la hauteur et à la superficie de la résidence érigée sur ce lot;

Attendu que le lot visé par la demande à une superficie de 3 893 m², ce qui offre l'espace requis pour permettre une implantation harmonieuse du bâtiment projeté;

Attendu que la hauteur du garage projeté ne causerait aucun préjudice au voisinage;

Attendu qu'antérieurement d'autres dérogations mineures du même genre ont été accordées créant ainsi un précédent;

Attendu que la recommandation No: 026-2024 du Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 22 mai 2024, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 026-2024 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Johanne Joannette reprend son siège.

19 - VARIA

2024-06-254

19.1 - Vote de félicitations.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville tient à souligner le travail de la famille Joly qui cesse leurs activités commerciales après 85 années de service à la population valoise. Malgré qu'ils aient toujours fait profil bas, leur important soutien financier auprès de nombreux organismes de la région est remarquable.

La Ville d'Acton Vale tient à souhaiter une bonne retraite à Marcel et Denis. Et bonne continuité à Marie-Ève et Patrick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-255

19.2 - Vote de félicitations.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations à monsieur Stéphane Chagnon qui a été intronisé à titre de membre bâtisseur et ambassadeur de l'AQAIRS soit l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-256

19.3 - Vote de félicitations.

La conseillère Pierrette Lajoie propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations au Café Diapason, qui a remporté le prix inspiration 2024 "Jacques-Hémond" pour avoir réalisé des projets d'implication citoyenne rassembleuse en portant une attention au développement durable, pour avoir développé un modèle d'affaires chaleureux et ouvert sur la communauté et pour s'être illustré en tant qu'exemple d'un

commerce travaillant dans l'esprit du réseau des Villages-relais, lors du congrès de la Fédération à St-Donat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-257

19.4 - Vote de remerciement et de félicitations.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu d'adresser ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du Défi des Semelles d'Acton Vale, ainsi qu'à tous les bénévoles, aux employés de la Ville qui ont participé activement à la réussite de cet évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 30.

M. Jean-Yves Picard	<ul style="list-style-type: none">• Demande de voir à ce que le coin de la route Charette et de la Route 116 soit plus sécurisé, plus éclairé, de voir au triangle de visibilité.• Demande quels sont les usages, le fonctionnement entre la Ville et les citoyens quand vient le moment d'effectuer des travaux de pavage et/ou entretien des fossés. (4e Rang Est).
---------------------	--

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 45.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante-cinq minutes (20; 45).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date